

Projet de réaménagement de la route 138 à Sacré-Cœur et aux Bergeronnes par le ministère des Transports

Dossier : 6211-06-013

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 8 avril au 23 mai 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de réaménagement de la route 138 à Sacré-Cœur et aux Bergeronnes par le ministère des Transports a pris fin le 23 mai 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 31 mars 2003 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant

45 jours, soit du 8 avril au 23 mai 2003, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet est situé sur le territoire des municipalités de Sacré-Cœur et de Bergeronnes dans la municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Côte-Nord. Il consiste à réaménager la route 138 sur une distance d'un peu plus de 5 km. Le projet vise à améliorer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation sur ce tronçon de route puisque l'achalandage de véhicules lourds est de plus en plus important. Le projet implique de corriger les courbes sous-standards par une géométrie améliorée et de rendre ce tronçon de route conforme aux normes de sécurité actuelles. Le tracé proposé par le promoteur demeurerait dans l'axe du tracé actuel de la route. L'emprise nominale serait de 40 m, avec une voie auxiliaire pour véhicule lent en direction ouest sur une distance d'environ 2,7 km. Il y aurait également une voie d'évitement en direction est, à l'intersection de la route 138 et du chemin du lac des Sables.

Le coût du projet est estimé à 12 millions de dollars. L'échéancier du projet est réparti sur deux années : 2005-2006 et 2006-2007, les travaux se déroulant principalement en période hivernale.

(Extrait du communiqué émis le 8 avril 2003)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE.

- Les conséquences du projet sur les prises d'eau des maisons et des chalets ;
- l'effet du projet sur le niveau de sécurité offert aux usagers de la route ;
- l'incidence du projet sur les chalets du lac Jérôme ;
- l'accès aux résidences durant la période des travaux ;
- le transport et l'entreposage des déblais et leurs conséquences sur le site et les activités de la pourvoirie Lac à Jimmy ;
- les recours des citoyens qui désirent être consultés ;
- la responsabilité quant au respect des normes environnementales ;

- les conséquences du projet sur la vie aquatique, notamment sur les frayères du cours d'eau Gagnon.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Municipalité des Bergeronnes	424, rue de la Mer, Les Bergeronnes
Municipalité de Sacré-Coeur	88, rue Principale, Sacré-Coeur
Bibliothèque municipale de Sacré-Coeur	89, rue Principale, Sacré-Coeur

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
17 avril 2003	La Presse	
18 avril 2003	Le Soleil	
18 avril 2003		Plein-Jour Haute Côte-Nord
25 avril 2003		Plein-Jour Haute Côte-Nord

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
8 avril 2003	Quotidiens, Hebdos et médias électroniques de la	102	Site gouvernemental, site de CNW et site

	Côte-Nord		du BAPE
--	-----------	--	---------

La séance d'information

Date	29 avril 2003
BAPE : Animation	Robert Fournier
Accueil et prise de notes	Rosemary Al-Hayek
Ministère de l'Environnement	Jacques Alain
Promoteur	Ministère des Transports représenté par Guy Lavoie (MTQ) et Marthe Robitaille (Groupe HBA)
Assistance	29
Durée	1 h 15

Les relations de presse

Une convocation de presse a été émise le 29 avril pour rappeler la tenue de la séance d'information. Des journalistes représentant les médias suivants étaient présents lors de cette séance : CIMT-TV (TVA), CKRT-TV (SRC), Télévision régionale Haute-Côte-Nord (canal Vox), CJBR-FM (SRC) et *Plein Jour en Haute Côte-Nord* (hebdomadaire).

La revue de presse

Au cours de la période d'information, six articles ont paru dans la presse écrite dont trois à la suite de la séance d'information. Tous ces articles sont parus dans les hebdomadaires *Plein Jour en Haute Côte-Nord* et *Journal Haute Côte-Nord Ouest*. Cinq allusions au projet ont été recensées dans les médias électroniques. Celle-ci ont été faites principalement par des stations de radio et de télévision du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit de CJBR-FM (Rimouski, SRC), CIMT-TV (Rivière-du-Loup, TVA) et CKRT-TV (Rivière-du-Loup, SRC). Une allusion a été faite par la station de la Côte-Nord CBSI-FM (Sept-Îles, SRC).

Québec, le 27 mai 2003

Robert Fournier, conseiller en communication, chargé de dossier

En collaboration avec Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication